



POINT HEBDOMADAIRE DE SITUATION SUR L'AFRIQUE

16 novembre 1994

ANGOLA

Vous avez reçu lundi 14 novembre une invitation à la fois tardive et prématurée du Président Dos Santos pour vous rendre mardi à Lusaka afin d'assister à la signature officielle de l'accord de paix inter-angolais paraphé le 31 octobre.

Cette invitation a été adressée à 24 "pays amis", avant même que les chefs militaires de l'UNITA et des forces armées angolaises (FAA) se soient mis d'accord sur un cessez-le-feu.

Ce dernier est retardé par l'attitude offensive des FAA qui, profitant de leur supériorité militaire, viennent de reprendre Huambo, un des fiefs de l'UNITA, sans rencontrer de véritable résistance.

Les Nations Unies espèrent obtenir la signature du document le 20 novembre 1994.

MOZAMBIQUE

Les résultats provisoires (portant sur 95 % des votants) des élections qui ont eu lieu fin octobre au Mozambique confirment la victoire du Président Chissano, qui obtiendrait, dès le premier tour, 54 % des voix contre 34 % à son principal rival, ancien leader de la RENAMO, M. Dhlakama.

Ces résultats seront sans doute contestés par la RENAMO, malgré la présence d'observateurs des Nations Unies et de l'Union Européenne.

GAMBIE

La situation intérieure gambienne est confuse et préoccupe les autorités sénégalaises. Le nouveau régime, dirigé par le lieutenant Jammeh, a proposé un retour à la démocratie, mais "pas avant 1998", ce qui lui vaut la condamnation de la communauté internationale et place le Sénégal, qui avait accueilli très favorablement le coup d'Etat, dans une position délicate.

Ceci d'autant que le Président Jammeh, d'ethnie Diola, entretient des contacts réguliers avec les rebelles du Mouvement des Forces démocratiques de Casamance (MFDC).

Une tentative de coup d'Etat, dirigée par deux officiers, aurait été désamorcée en début de semaine.

RWANDA

1. Le gouvernement rwandais, au sein du Conseil de Sécurité des Nations-Unies, a voté contre la création du tribunal international chargé de juger les crimes commis dans son pays.

Trois voeux exprimés par les autorités rwandaises ne figuraient pas dans le statut proposé : siège à Kigali, possibilité de prononcer la peine de mort, et période d'enquête commençant avant le 1/1/1994.

Malgré ce vote négatif, le Conseil de Sécurité a adopté le statut du tribunal, après 6 semaines de travail

2. "Médecins sans frontière" a annoncé hier sa décision de se retirer des camps de réfugiés rwandais au Zaïre, en raison de la détérioration des conditions de sécurité.

ZAIRE

Le Maréchal Mobutu prolonge son séjour en France après le sommet de Biarritz. Il occupe actuellement sa résidence du Cap Martin, sur la Côte d'Azur, bien que son visa soit expiré depuis le 13 novembre dernier.



Bruno DELAYE